

## TRIBUNE DE GENEVE – **Courrier des lecteurs**

**Parution du jeudi 7 octobre 2010**

AUTORITE PARENTALE PARTAGEE

Chêne-Bougeries, le 3 octobre 2010

Le problème récurrent de l'autorité parentale partagée, soulevé à nouveau dans le « Courrier des lecteurs » du 30 septembre et par l'association PMES, plombe bien des divorces ou séparations. « *Un enfant=deux parents* » Tel était le message de la pétition envoyée à Berne, il y a quelques années déjà. En cette fin 2010, le problème reste entier. Monsieur Barde suggère la médiation obligatoire. Pourquoi pas ? Certes, elle existe déjà, à titre facultatif, et coûte deux cents francs la consultation. A mon sens, il faudrait sa gratuité, pour qu'elle devienne un passage obligé dans un service officiel. Cela permettrait, par la même occasion, de diminuer la surcharge chronique des tribunaux. Quant à ce père interdit de voir ses enfants et qui, de guerre lasse les a « kidnappés » l'espace d'un week end (« Tribune du 22 septembre »), il serait intéressant de connaître l'avis de chacun des membres de cette famille, après cette aventure.

Cela pourrait inciter d'autres parents à en faire de même, apportant au Service de Protection des Mineurs, des preuves objectives, concrètes et plus constructives qu'une séparation radicale qui rend le chemin de vie beaucoup plus tortueux, pour les uns et les autres. Il faut savoir juger les risques avant de sévir maladroitement, comme on peut le constater souvent, au SPMi.

Leïla Elisabeth Pellissier  
Présidente de pères mères enfants solidaires